

SEANCE DU 9 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf avril à 19 heures 30, en Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Olivier CIAVALDINI, Maire.

Etaient présents : CIAVALDINI Olivier, BEAUT Sébastien, VARRAUT Eric, TRINKAUS Jean-Philippe, KINTZ PANNET Marie-Christine, RAZZANO Sophie, VARRAULT Hélène, BLUZET David

Absents : GOURILLON Pierre (pouvoir à BEAUT Sébastien), JEANJEAN David (pouvoir à CIAVALDINI Olivier)

Secrétaire de séance : RAZZANO Sophie

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, le Conseil Municipal APPROUVE le compte rendu de la séance précédente.

Approbation du Compte de Gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE le Compte de Gestion de l'année 2020 de Mr le Receveur.

Affectation des résultats 2020

Le Conseil Municipal après avoir approuvé le compte administratif 2020 comme suit :

FONCTIONNEMENT

<i>Dépenses</i>	326 605 € 34	<i>Recettes</i>	390 296 € 13
-----------------	--------------	-----------------	--------------

INVESTISSEMENT

<i>Dépenses</i>	179 525 € 31	<i>Recettes</i>	459 169 € 22
-----------------	--------------	-----------------	--------------

Restes à réaliser dépenses d'investissement	:	472 678 € 98
---	---	--------------

Restes à réaliser recettes d'investissement	:	274 500 € 00
---	---	--------------

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Excédent de fonctionnement année 2020	:	63 690 € 79
---------------------------------------	---	-------------

Excédent de fonctionnement reporté année 2019	:	53 524 € 08
---	---	-------------

Soit un excédent cumulé de	:	117 214 € 87
----------------------------	---	--------------

Un excédent d'investissement année 2020	:	279 643 € 91
---	---	--------------

Un déficit des restes à réaliser	:	198 178 € 98
----------------------------------	---	--------------

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2020 comme suit :

Investissement affectation du résultat (R1068)	:	0 € 00
--	---	--------

Fonctionnement excédent 2020 à reporter (R002)	:	117 214 € 87
--	---	--------------

Investissement excédent 2020 à reporter (R001)	:	247 407 € 37
--	---	--------------

Vote des taux d'imposition 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

Taxe foncière bâti :	24,10 %	Taxe foncière non bâti :	18,65 %
----------------------	---------	--------------------------	---------

Vote du Budget Primitif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget 2021 comme suit

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	644 040 € 87	Recettes	644 040 € 87
----------	--------------	----------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	664 360 € 37	Recettes	664 360 € 37 €
----------	--------------	----------	----------------

Convention de servitudes ENEDIS parcelles n° AB 60 et AB 61

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention de servitudes à intervenir entre ENEDIS et la commune de PALLEAU à établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur de 159 mètres ainsi que ses accessoires, après en avoir délibéré, APPROUVE les termes de la convention de servitudes entre ENEDIS , 65 rue de Longvic 21000 DIJON et la commune de PALLEAU et DONNE tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer la convention correspondante.

Renouvellement bail logement mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de renouveler le bail du logement de la mairie et DONNE tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les documents nécessaires au bail.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 51.

Ont signé au présent registre les mois, an, jour, sus nommés les membres présents.